



**INFOS PRATIQUES**

## LE CAHIER DES CHARGES DE CESSIION DES TERRAINS DE LA ZAC DE VIRELOUP EN CONSULTATION

Mis en ligne le 21 janvier 2020

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil municipal de la commune de Treillières a approuvé le cahier des charges de cession des terrains de la ZAC de Vireloup, ainsi que ses annexes.

 **[Consulter l'avis de délibération et le cahier des charges](#)**

Le cahier des charges de cession des terrains est également consultable au service urbanisme de la commune, 57 rue de la mairie – 44119 Treillières, aux heures d'ouverture au public.

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30/14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée.

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées dans ce document seront opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme au terme de la publication pendant un délai d'un mois du présent avis.



 **RETOUR À LA LISTE**





### Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16



**CONTACTEZ-NOUS**

### Horaires :

#### Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

#### Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

#### Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.